

A chaque nouvelle lune



ACTION KATERI. Au cours de l'été, ne laissez pas Kateri chez vous quand vous partez en voyage touristique. Priez-la où que vous soyez, à Percé, à Wildwood, aux Rocheuses, dans les Laurentides. Faites-la connaître autour de vous. A son sujet, pas de bouches cousues! Aidez le Centre Kateri à recueillir un million de promesses écrites d'un Pater ou d'un Ave quotidien pour hâter sa béatification. (Cf. p. 5.) Engagez vos parents et amis à s'abonner à *KATERI*. L'abonnement n'est que d'un dollar par année, moins que le tiers du prix d'impression et d'expédition. De plus, même pendant les belles journées indolentes de l'été, un petit sacrifice discret de temps en temps en vue d'obtenir le plus tôt possible le second miracle exigé pour la béatification de Kateri saura toucher le coeur de cette chère Indienne, qui vous en saura gré!

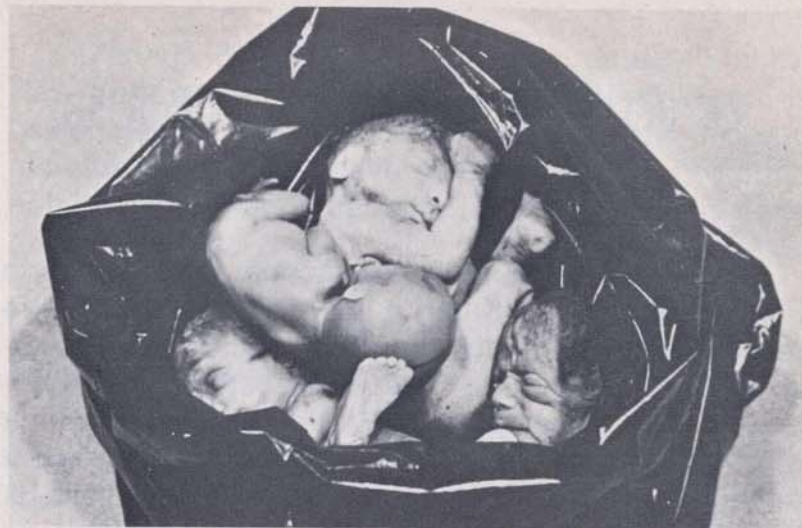
ACTION KATERI. Dans le numéro de mars, de *KATERI*, je notais que désormais, à chaque saison, au Mont-Carmel en Terre Sainte, une neuvaine de messes serait offerte "en remerciement des innombrables

grâces que la vénérable a reçues de la Sainte-Trinité et des nombreuses faveurs temporelles et spirituelles que ses amis ont obtenues de Dieu par son intercession." J'ajoutais: "Vos intentions pour les vivants et les morts y seront recommandées. Adressez-les-moi au Centre Kateri, C.P. 70, Caughnawaga (Québec). A la page 33, vous trouverez une liste d'intentions à pointer; vous pouvez en ajouter à votre gré." Une seule condition pour participer aux mérites de ces messes: être abonné à *Kateri*.

ACTION KATERI. Le dictionnaire Robert définit le mot enfant: Etre humain dans l'âge de l'enfance. La définition que donne Webster dans son dictionnaire anglais me paraît plus précise: un enfant récemment né ou à naître; foetus, bébé.

Le 7 avril dernier, les évêques canadiens, dans une déclaration adressée "au peuple de Dieu" rappelait "avec instance que la destruction, quelles que soient les déterminations actuelles de la loi civile, est un crime ignoble." Cette expression se trouve dans les décrets de Vatican II. "L'État, ajoutent-ils, a comme obligation fondamentale de protéger le droit à la vie humaine, particulièrement le droit de ceux qui sont incapables de se défendre eux-mêmes." La conclusion est lourde de sous-entendus: "La cause du respect de la vie a besoin d'un plus grand nombre de collaborateurs au plan de la pensée et de l'**ACTION**."

A peu près à la même époque, le ministère de la justice, l'honorable Otto Lang, souhaitait pour le Canada une population de cinquante millions, au lieu des vingt-deux millions actuels. Il suggérait aux familles aisées d'adopter les millions



ORDURES HUMAINES — Ces petits morts avaient atteint le cinquième ou sixième mois de leur existence intrautérine avant d'être assassinés par l'avortement. C'est le résultat d'une matinée de travail dans un hôpital-école canadien. (Avec la permission de Wilke, *Handbook on Abortion*, Hiltz Pub. Co., Cincinnati, Ohio.) Voilà ce qu'approuvent M. Claude Ryan du *Devoir* et Mme la doctoresse Fortier!

de petits sans foyer des pays dévastés par la guerre. Monsieur le ministre, qui est père de sept enfants, constatait avec regret la vogue croissante d'avortements et la diminution des naissances au pays. Il ne se gêna pas d'ajouter que c'était surtout chez les familles plus cossues que la dénatalité se faisait le plus sentir: "Ne pas avoir un deuxième ou troisième enfant, permettait d'acheter une voiture de plus par famille."

Avez-vous écrit à votre député pour lui demander d'abroger la loi sur l'avortement? Si vous le faites afin d'honorer Kateri, votre petit effort sera valable devant Dieu et hâtera la béatification du Lys des Agniers.

ACTION KATERI. Il y a quelques années, à Ossernenon, aujourd'hui

Auriesville (N.Y.), sanctuaire des saints martyrs jésuites aux États-Unis, l'endroit où naquit la vénérable Kateri Tekakwitha, une malade sérieusement atteinte a obtenu sa guérison. On l'avait bénite avec des reliques des saints martyrs et de Kateri. On attribua la "guérison" ou le "miracle" à saint Jean de Brébeuf et à ses compagnons et non pas à la vénérable Kateri Tekakwitha. Tout ce qu'on pouvait dire à son sujet, c'est qu'elle n'avait pas empêché le miracle. Conclusion pratique: quand vous priez Kateri de vous aider, ne priez pas d'autres saints du ciel, sinon Notre Dame, et alors, il vaudrait mieux stipuler, si faveur il y avait, qu'elle serait reconnue comme l'oeuvre du Lys des Agniers.

(Suite à la p. 30.)